

Au Château Saint Louis, dans la Ville de Québec.

PRESENT,

SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE

GUY LORD DORCHESTER,

EN CONSEIL, — le 2<sup>me</sup> Février, 1790.



SON EXCELLENCE ayant communiqué son opinion sur l'utilité de mettre dans la Chambre du Conseil une Carte Générale de la Province, et des Cartes séparées, sur une plus grande échelle des différens Districts qui la divisent, sur lesquelles on établira les paroisses, les seigneuries, et leurs concessions, dans les districts de Québec et de Montréal, et les seigneuries (ou Townships,) concessions et parties de terrain tenues sous certificats de possession, dans toute la province ; Il est en conséquence ORDONNÉ par son Excellence, de l'avis du Conseil, Que le Département de l'Arpenteur-général procédera à faire cet ouvrage sans délai, et qu'un exemplaire de la Carte Générale soit aussi préparé pour être transmis au Bureau du Secrétaire d'Etat de sa Majesté. La destination de chaque carte y sera inscrite, ainsi que les noms de ceux par qui les arpentages originaux ont été faits, en distinguant les parties faites, par chacun, et dans quel tems.

L'Echelle de la Carte Générale sera de six milles au pouce, et l'échelle des cartes des différens districts de deux milles par pouce.

Et